

Rôle et action des associations touristiques régionales

Normand Cazelais

Volume 5, Number 1, March 1986

Tourisme et régions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080593ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080593ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cazelais, N. (1986). Rôle et action des associations touristiques régionales. *Téoros*, 5(1), 30–32. <https://doi.org/10.7202/1080593ar>

Rôle et action des associations touristiques régionales

par Normand Cazalais*

Les Associations touristiques régionales -ou ATR- sont des acteurs de premier plan au sein des forces vives qui animent le développement et l'aménagement régional au Québec. Leur action s'exerce selon deux axes fondamentaux. Le premier est vertical et sectoriel: les ATR regroupent des intervenants très divers, depuis les centres de ski et les hôteliers jusqu'aux municipalités et théâtres d'été, autour d'un même centre d'intérêt, le tourisme. Le second est à la fois spatial et horizontal: par définition, leur champ d'intervention privilégié est la région, entité plus ou moins homogène qui constitue le tissu nerveux de tout territoire national organisé. Certes, les ATR n'ont pas pour mandat ni rôle de coordonner le développement et l'aménagement régional, mais de participer intimement à la définition du produit touristique local et régional, de susciter sa mise en valeur et d'assurer sa promotion et sa diffusion selon divers horizons. Par cette double action, les ATR -qui comptèrent parmi les premiers représentants de la décentralisation et de la régionalisation- contribuent-elles, de façon directe et significative à l'évolution de ce cadre plus vaste défini par le développement et l'aménagement régional.

Une première enquête

Aussi apparut-il essentiel, dans l'approche et l'analyse d'un tel thème, d'aller chercher l'opinion de ces organismes qui oeuvrent sur le terrain, de ces acteurs "immédiats" pourrait-on dire. Recueillir leurs commentaires sur cette question au terme de leur première septaine -et donc au sein de ce que les éducateurs appelaient l'âge de raison...-, est d'autant plus important que les ATR ont pu se consolider au cours de ces années, établir des rapports particuliers avec les différents secteurs de l'activité touristique d'une part, et avec les municipalités, ministères et autres organismes qui façonnent le développement et l'aménagement touristiques d'autre part. D'autant plus important que sont apparues depuis lors les municipalités régionales de comté

(MRC) qui parachèvent présentement leurs schémas d'aménagement alors que les ATR elles-mêmes se sont engagées dans l'élaboration de leurs propres plans de développement touristique régional.

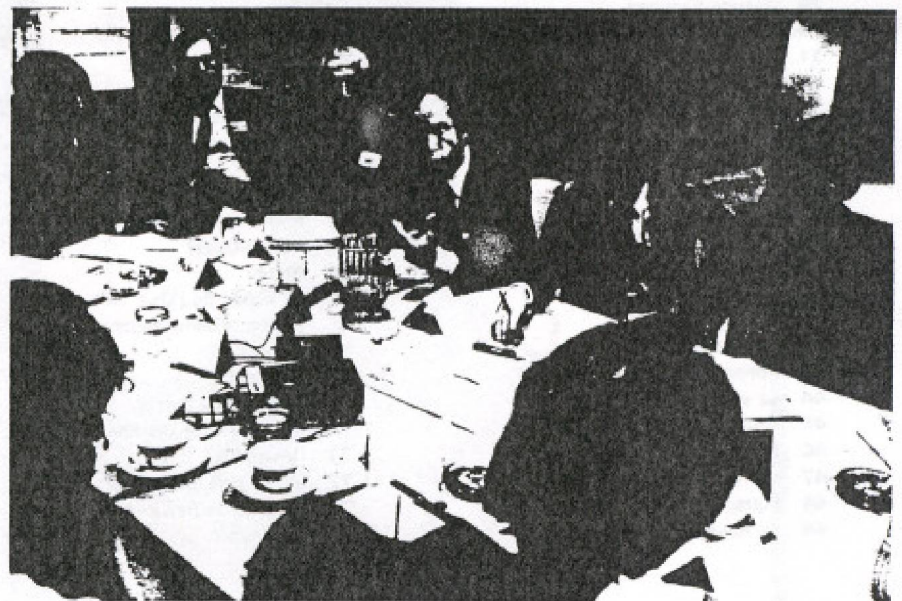
Cette rapide enquête entrainera, j'en suis persuadé, de multiples retombées. Outre la production de ce texte qui n'est qu'une première analyse des réponses obtenues, elle en alimentera, n'en doutons pas, une étude plus approfondie qui devrait donner lieu par la suite à d'autres textes et articles s'attachant à des aspects plus spécifiques ou encore à une décortication plus poussée de la modulation des réponses en fonction de leurs origines géographiques. Elle devrait également susciter, au cours des mois à venir, si l'on se fie du moins aux commentaires verbaux qui nous ont été faits, un ensemble de questions et de réflexions autour de ce thème.

La méthode d'enquête utilisée, compte tenu du court laps de temps alloué et de la portée exploratoire tant de ce numéro de Téoros que du texte lui-même, fut celle d'un

questionnaire ouvert, laissant libre cours aux répondants de formuler leurs opinions comme ils l'entendaient. Les questions, peu nombreuses, furent conçues pour donner un aperçu à la fois rétrospectif et prospectif de la place du tourisme dans le développement et l'aménagement régional et pour y cerner le contexte et le rôle des ATR.

Compte tenu du fait que le questionnaire fut posté en hiver -à la veille des Fêtes!- et qu'en cette saison certaines ATR des régions les plus éloignées ne peuvent alors disposer d'un personnel permanent, le taux et la représentativité des réponses sont plus que satisfaisants. En effet, douze ATR (sur 18) ont répondu: Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, Gaspésie, Estrie, Coeur-du-Québec, Pays-de-l'Érable, Montérégie, Grand-Montréal, Laurentides, De Lanaudière et Charlevoix.

La méthode de dépouillement fut la suivante: dégager pour chacune des questions les grandes lignes de force et les constantes, mettre en relief les principales nuan-



Il y a deux ans déjà, lors de la Journée mondiale du tourisme -septembre 1984-, un atelier était consacré au bilan des réalisations touristiques au niveau des MRC. Plusieurs représentants d'ATR y participaient.

*Normand Cazalais est chroniqueur en tourisme et chargé de cours au département de géographie de l'UQAM.

ces en identifiant leurs auteurs et citer, quand il y avait lieu de le faire, les commentaires les plus représentatifs ou les plus percutants.

"Quels sont, à votre avis, le rôle et l'importance du tourisme dans le développement et l'aménagement régional?"

Toutes les ATR s'entendent pour conférer au tourisme une grande importance en ce domaine "vital" (Grand-Montréal). On invoque, pour ce faire, son impact sur la création d'emplois, ses retombées économiques, la diversification qu'il apporte à l'économie tant québécoise que régionale, l'amélioration des conditions de vie qu'il procure. Cette "industrie" ferait partie du "virage technologique" (Estrie).

De façon plus spécifique, le tourisme constitue une "ressource renouvelable" (Abitibi-Témiscamingue) et une "alternative à un développement trop souvent axé sur les matières premières d'une région" (Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau). Appelé à supporter "une partie croissante de l'économie" (Lanaudière), il est "tributaire de toutes les actions des hommes, que ce soit pour les infrastructures ou la qualité de la vie" (Charlevoix). Le tourisme permet également "la mise en valeur d'attraits naturels, culturels et historiques et peut contribuer à la sauvegarde de certains éléments de notre patrimoine. L'accès à ces divers sites constitue par la suite un véhicule d'information privilégié, un outil de diffusion" (Bas-Saint-Laurent).

"Bien planifié, l'aménagement touristique permet une harmonisation des facteurs économiques, sociaux et géographiques d'une région" (Pays-de-l'Érable). "A cause de sa complexité même, le tourisme peut jouer un rôle important dans le développement régional et dans celui de nombreux secteurs d'activités comme le transport, l'hébergement, la restauration, les divertissements, les arts. Il peut ainsi contribuer à atténuer les disparités régionales" (Laurentides). Mais, souligne cette dernière ATR, "l'importance du tourisme à ce chapitre varie beaucoup d'une région à l'autre: toutes n'ont pas les ressources nécessaires, les attraits et le potentiel pour faire du tourisme une activité importante".

Rôle et importance du tourisme dans votre région

Malgré la nuance apportée par l'ATR des Laurentides, toutes les ATR accordent au tourisme beaucoup d'importance dans le développement et l'aménagement de leurs régions respectives, sans toutefois toujours donner la première place au sein des activités économiques; il tient un "rôle secondaire, de support et d'appui" (Coeur-du-Québec) ou encore celui d'une "industrie de transition entre le déclin des

secteurs mous et la venue d'industries de pointe" (Estrie).

Plusieurs ATR identifient le besoin de réaligner la définition et le développement de leur produit touristique et voient dans le Plan de développement touristique régional l'occasion de le faire et aussi de s'insérer plus adéquatement au sein du développement et de l'aménagement régional. Exemple: "La situation de notre région à proximité du grand bassin métropolitain et les pressions croissantes de ces visiteurs commandent une préoccupation en matière de développement et d'aménagement régional afin de préserver le milieu d'accueil et de maximiser les retombées économiques" (Lanaudière)

Deux opinions retiennent plus particulièrement l'attention qui, pour être différentes, n'en contiennent pas moins en filigrane des convergences et des préoccupations semblables de prises en mains autonomes. D'une part, l'influence de Silicone Valley: "L'ATE doit favoriser une qualité de vie essentielle à la mise en place d'un complexe culturo-récréo-touristique régional de classe, aboutissant à une relance industrielle ordonnée de l'Estrie, notamment dans le secteur de pointe: l'ère des axes touristico-industriels" (Estrie). D'autre part, une certaine exaspération: "En Gaspésie, nous avons été, depuis le BAEQ, aménagés et démenagés, et ceci ne s'est pas amélioré avec le Choix des régions. Que dire devant toutes ces manifestations politiques qui souvent, sous prétexte de permettre aux Gaspésiens de rattraper leur retard économique, ont détruit le sens même de leur existence, de son cours évolutif normal et traditionnel. Ici, qui parle d'aménagement parle surtout de développement, donc de Pouvoir. Comme vous le savez sans doute, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ont été et servent encore de laboratoires, ce qui n'améliore pas nécessairement notre sort" (Gaspésie). Et l'auteur de suggérer aux intéressés la lecture d'un ouvrage paru récemment aux Éditions Asticou, sous la signature d'Alain G. Gagnon, *Développement régional, État et Groupes populaires*.

Quelles sont les possibilités et limites des ATR dans cette action notamment dans leurs relations avec le ministère du Tourisme, les autres ministères, les MRC, etc?

De l'avis général, les ATR ont un rôle de leader en matière de tourisme. Mais elles "n'ont pas les ressources financières pour intervenir directement dans le développement" (Abitibi-Témiscamingue), comme promoteurs. Leur mandat, tel que stipulé dans le protocole d'entente qu'elles ont toutes signé avec le ministère du Tourisme du Québec -dont elles sont en région les

"interlocuteurs privilégiés"-, est d'assurer "la promotion et la concertation touristiques régionales" (Charlevoix). Malgré cette reconnaissance, une ATR n'aurait "en région qu'un poids relatif en raison de sa structure juridique et administrative (corporation à but non lucratif)" (Bas-Saint-Laurent). Cependant, "un appui solide du ministère du Tourisme aux ATR est le gage de l'aménagement plus harmonieux d'une région touristique et d'une planification greffée à la réalité" (Estrie).

"Le rôle de développeur des ATR est encore embryonnaire car le partage des responsabilités à ce niveau entre les ministères manque de définition. Ainsi, l'OPDQ, le MLCP, par exemple, disposent de programmes d'investissement directs, alors que le ministère du Tourisme ne possède pas de programme pour les ATR afin d'intervenir dans le développement d'infrastructures" (Pays-de-l'Érable). Toutefois, les ATR font état de leur récent engagement dans l'élaboration, de leurs Plans de développement touristique régional respectifs, en collaboration avec le ministère du Tourisme qui assure une contribution financière.

Ce Plan est considéré comme un outil de travail qui sera fort précieux. Il "sera exécuté en consultation avec les divers schémas d'aménagement des MRC de la région" (Montérégie). Il "devra s'alimenter aux différentes études déjà réalisées dans le cadre de ces schémas; il sera un cadre de référence commun pour tous les intervenants touristiques privés et publics et permettra de guider leurs actions et interventions vers un développement touristique cohérent" (Laurentides). Et, précise-t-on, "Dans la mesure où le Plan de développement sera largement accepté par l'ensemble des intervenants concernés, s'établiront des consensus sur des projets de développement touristique" (Abitibi-Témiscamingue).

Dans l'ensemble, les relations avec les municipalités sont assez bonnes: nombre de celles-ci sont membres d'ATR et, depuis le temps, ATR et municipalités ont appris à vivre les unes avec les autres, même si parfois "l'ATR est perçue en certains milieux comme un concurrent ou une «voleuse de projets»" (Bas-Saint-Laurent).

Les relations -actuelles et futures- avec les MRC présentent encore beaucoup de points d'interrogation. Citons quelques constats: "Les MRC sont très jalouses de leur autonomie et de leur pouvoir régional" (Bas-Saint-Laurent). "Dans la connaissance des problèmes et des solutions et dans la capacité de s'organiser se trouve la véritable capacité des ATR à participer au développement régional et à l'aménagement du territoire. Les MRC nous méconnaissent, nous craignent et se questionnent sur cette "nouvelle" force, ce nouveau pouvoir qui leur échappe et que constitue l'ATR" (Charle-

voix). "Les MRC ne sont pas toujours à l'aise pour consulter les ATR. Certaines souhaiteraient avoir leur propre ATR et auraient aimé se voir reconnaître comme une région touristique, ce qui représente un grave danger d'une balkanisation touristique du Québec. Lorsqu'un projet amorcé (par une ATR) fonctionne bien, il arrive que des MRC s'en emparent et aient tendance à écarter l'ATR" (Estrie). "Les maires acceptent difficilement d'être «obligés» de se concerter et n'étaient surtout pas prêts, dans l'ensemble, à assumer les tâches d'un gouvernement régional. Les relations entre notre ATR et les MRC ne sont vraiment pas claires. Nous intervenons, dans la mesure du possible, lors de consultations publiques et collaborons avec le ministère du Tourisme lors de la préparation des avis sectoriels des schémas d'aménagement. Notre rôle est officiellement et strictement consultatif même si, dans les faits, nous réussissons parfois à influencer le cours des décisions, afin que les schémas d'aménagement (dans le secteur du tourisme) soient plus concordants avec la réalité de notre industrie et de ses composantes" (Gaspésie).

Mais si l'horizon est sombre, l'espoir n'a pas disparu: "La définition du rôle des MRC ainsi que la précision de leur mandat sont un facteur qui risque à moyen terme de créer une confusion avec le rôle des ATR puisque plusieurs MRC semblent vouloir élargir leur mandat bien au-delà de l'aménagement. Quoi qu'il en soit, une concertation entre les organismes régionaux et les instances politiques régionales (municipalités ou MRC) est essentielle au développement rationnel des ressources" (Pays-de-l'Érable). Cette concertation "est donc le moyen de progresser harmonieusement; l'outil est le protocole d'entente et le Plan de développement dont l'ATR assure la maîtrise d'oeuvre" (Charlevoix). "Pour pouvoir travailler avec une certaine autonomie, une ATR ne doit pas se substituer au milieu mais l'appuyer" (Bas-Saint-Laurent).

Êtes-vous satisfait du découpage actuel des régions touristiques?

La plupart des ATR jugent satisfaisant le découpage des 18 régions touristiques québécoises et acceptent, parfois avec des nuances (Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, Coeur-du-Québec, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Charlevoix, Montérégie), leurs limites territoriales actuelles.

L'Abitibi-Témiscamingue (rejointe en ce sens par Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau) souhaite une révision de ce découpage: "On devrait viser la concordance entre régions administratives et régions touristiques. Soit qu'on augmente le nombre de régions administratives, soit qu'on diminue celui des régions touristiques". Le Coeur-du-Québec émet une opi-

nion plus nuancée: le découpage actuel peut être satisfaisant pour les intervenants du milieu mais ne rien signifier aux yeux des consommateurs qui continuent à associer Bas-Saint-Laurent et Gaspésie ou Nouveau-Québec et Duplessis, par exemple.

Des ATR soulignent par ailleurs que ce découpage est le fruit d'une concertation à laquelle ont déjà participé toutes les régions du Québec. D'où l'opinion dominante: "Le découpage actuel est satisfaisant parce que les ATR ont la souplesse et l'adaptabilité nécessaires pour contribuer à l'avancement de chaque partie du territoire" (Pays-de-l'Érable). "La composition d'une région doit reposer avant tout sur une homogénéité de ses composantes et respecter les sentiments d'appartenance des intervenants" (Montérégie).

Le mandat actuel des ATR est-il trop suffisamment ou pas assez économique? Devrait-il couvrir d'autres dimensions liées à la culture, au loisir, etc?

Une opinion résume toutes les autres: "Le mandat des ATR doit être économique. S'il doit couvrir d'autres dimensions (comme celles de la culture ou du loisir), c'est dans le respect de l'autonomie de ces secteurs déjà organisés" (Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau).

D'autres réponses viennent la compléter, l'enrichir: "Il serait faux de prétendre couvrir d'autres dimensions que celles liées au tourisme" (Charlevoix). "L'énoncé ministériel nous semble satisfaisant: nous sommes avant tout des motivateurs, des promoteurs, des diffuseurs du produit touristique et non des gestionnaires d'équipements ou d'attractions" (Bas-Saint-Laurent). "La culture, les loisirs et les arts sont tous des éléments importants pour ne pas dire essentiels à l'offre d'un produit touristique diversifié et bien structuré: ils s'intègrent très bien à l'intérieur d'un produit touristique car ils peuvent être économiquement rentables" (Laurentides). Ce à quoi renchérit le Grand-Montréal: "La culture constitue un des principaux facteurs de promotion; les «événements majeurs» sont pour beaucoup des attraits touristiques".

Conclusion: "Les ATR ont à rendre touristiquement acceptables et exploitables des éléments culturels et de loisir, etc. Pour ce faire, elles doivent collaborer avec les organismes sectoriels et les ministères" (Estrie). "En loisir, les responsabilités incombent aux municipalités, mais les ATR peuvent y jouer un rôle quand ces loisirs ont une certaine ampleur pouvant susciter l'intérêt des visiteurs" (Grand-Montréal).

Croyez-vous que les ATR -et la vôtre en particulier- devraient avoir des moyens supplémen-

taires pour jouer un rôle plus actif dans le développement et l'aménagement régional?

Les réponses varient de "oui" à "absolument"... Seule, l'ATR du Grand-Montréal s'avoue "très peu concernée" par cette question, à cause notamment de "l'importance de l'infrastructure touristique montréalaise". L'ATR de Lanaudière précise: "Les ATR devraient avoir plus de moyens dans la mesure de l'implication financière de leurs milieux respectifs. Cette formule, tout en étant contraignante, est la seule qui garantit la représentation des intérêts du milieu" (Lanaudière).

Le désir de moyens supplémentaires s'explique par le besoin de ressources financières et humaines qui s'avèreraient aujourd'hui insuffisantes. L'embauche en chaque région d'un agent de développement sur une base permanente se présente, entre autres, comme un moyen indispensable, ne serait-ce que pour assurer le suivi du Plan de développement. "Ce plan exigera un suivi effectif sur le terrain, tant dans la mise à jour et l'adéquation des schémas que dans la réalisation des projets de développement" (Charlevoix).

Citons deux témoignages. "Nous n'avons présentement aucune ressource tant financière qu'humaine pour répondre aux attentes des multiples intervenants dans l'aménagement et le développement de notre territoire. N'oublions pas que nous sommes l'une des rares structures organisées à partir du milieu qui touche, par son intervention, à presque tous les secteurs de notre économie. Nous sommes en quelque sorte des spécialistes et des experts de la polyvalence. Avec deux permanents (une directrice générale essoufflée et une secrétaire non moins essoufflée), comment pouvons-nous sérieusement et adéquatement servir notre région?" (Gaspésie).

"Pour pouvoir agir et intervenir, les ATR comme la nôtre, qui ne peuvent compter que sur une foule de petits intervenants dotés de moyens très restreints, sont continuellement à la recherche de programmes et de sources de financement pour garantir leur survie. Ces programmes de création d'emplois sont des palliatifs qui rendent la crédibilité difficile à s'installer et qui ne constituent pas un moyen efficace d'intervention. Notre ATR, avec un budget de fonctionnement raisonnable et le personnel requis, pourrait s'occuper davantage de tourisme et avoir une action plus profitable dans le milieu" (Bas-Saint-Laurent).

Et celle-ci de conclure sur un ultime espoir: "C'est ce qui semble se dessiner à l'horizon avec une nouvelle proposition de financement de la part du ministère". Mais, avec la nouvelle vague de coupures et de restrictions budgétaires, en sera-t-il vraiment ainsi? †